

*Projet présenté par les députés : Pierre
Nicollier, Alexandre de Senarclens, Francine de
Planta*

Date de dépôt : 11 avril 2024

Proposition de motion

Pour plus de professionnels de santé formés en Suisse

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- Que le besoin en formation de personnel soignant en Suisse se montera à 43'400 infirmiers et infirmières diplômées de niveau tertiaire et à 27'100 personnes du niveau secondaire II tels que des assistants et assistantes en soins et santé communautaire (ASSC) à l'horizon 2029 (source OBSAN¹);
- Que le futur bâtiment de la HESanté ne permettra de former que 250 étudiants en soins infirmiers par an (source PL13100²) ;
- Que les HUG engagent environ 300 infirmiers et infirmières par an ;
- Que les HUG qui comptent 12788 collaborateurs, emploient 38% de personnel soignant formé en France (source HUG³);
- Que l'engagement de personnel de santé à l'étranger met en difficulté les pays concernés (source : TDG⁴) ;
- Que le nombre de médecins dont la Suisse a besoin va augmenter massivement compte tenu de la retraite prévue des babyboomers,

¹ https://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/2021-11/Obsan_03_2021_RAPPORT.pdf

² <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL13100A.pdf>

³ <https://www.hug.ch/emploi>

⁴ <https://www.tdg.ch/les-soignants-genevois-devront-ils-travailler-en-france-872245781420>

engendrant une pénurie de plus de 5500 médecins d'ici 2040 (source BMS) ;

- Que 45% des médecins ont plus de 55 ans (source : FMH⁵) ;
- Que l'Université de Genève limite volontairement le nombre de médecins formés, en limitant le nombre d'étudiants passant en deuxième année ;
- Que 2 médecins sur 5 sont formés à l'étranger (39.5% en 2022, source FMH), avec des pics à 80% dans certaines sous-spécialités chirurgicales et médicales (orthopédie, psychiatrie) ;
- Que la formation de médecins dure au minimum 11 ans pour un médecin spécialiste (6 ans pré-grade et 5 ans post-grade) ;
- Que de nombreux étudiants genevois quittent le pays pour se former à l'étranger, comme par exemple en Roumanie (111 étudiants suisses à Cluj, source La Liberté⁶) ;
- Que la durée moyenne d'une carrière médicale post-graduée en Suisse est tombée à 7 ans (FMH et OBSAN) ;
- Que la tendance au travail à temps partiel a conduit à une diminution sensible des ETP sur 20 ans ;

invite le Conseil d'Etat

- A augmenter significativement le nombre de places de formation dans les cursus des professions de la santé,
- A lever immédiatement les contraintes artificielles limitant le nombre d'étudiants dans ces cursus,
- A travailler activement sur l'attractivité de ces professions.

⁵ <https://www.fmh.ch/files/pdf29/1162604427-fr-fmh-aerztestatistik-22.pdf>

⁶ <https://www.laliberte.ch/news/suisse/etudes-la-suisse-a-mal-a-la-formation-de-ses-futurs-medecins-716300>

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'augmentation de la population, son vieillissement, l'accroissement des maladies chroniques, l'évolution de la médecine, ainsi que les nouveaux modes de prise en charge des patientes et patients, sont autant de défis sanitaires à relever par le canton de Genève. Ces défis ont été intensifiés par la tension vécue par notre système de santé depuis 2019.

Si la pénurie des professionnelles et professionnels de santé, en particulier en soins infirmiers, a été objectivée depuis de nombreuses années, elle a été mise en exergue avec la pandémie. La nécessité de former davantage de professionnels de santé est une des solutions pour pallier ce manque.

Monsieur François Abbé-Decarroux, ancien directeur général de la HES-SO Genève, mentionnait d'ailleurs que « le canton de Genève est confronté à un double défi. Tout d'abord, il doit former beaucoup plus de personnel de santé qu'avant, ce qui nécessite des infrastructures supplémentaires. Ce besoin a encore été amplifié par l'acceptation de l'initiative sur les soins infirmiers qui demande notamment de former davantage de soignants. Ensuite, il faut faciliter les collaborations entre les professions de la santé, notamment entre les filières dispensées à la HEdS et celles de la Faculté de médecine ».

Concernant les médecins, dans ses statistiques médicales 2022⁷, la FMH nous indique que « La Suisse doit former davantage de médecins si elle ne veut pas continuer à dépendre de l'étranger ». Celle-ci fait par ailleurs ressortir l'augmentation de l'âge des médecins babyboomers et une tendance croissante pour le temps partiel comme des causes importantes d'une future pénurie de plus de 5500 médecins d'ici 2040.

Concernant les médecins formés à l'étranger, 15 783 médecins (39,5%) en exercice en Suisse sont titulaires d'un diplôme étranger. Par rapport à l'année précédente, leur part a augmenté de 1,1 point, passant de 38,4 à 39,5%. Après Israël, la Suisse a la proportion la plus élevée d'étrangers dans le corps médical parmi les pays de l'OCDE.

La sécurité de l'approvisionnement en soins est en péril au-delà des frontières. Les longues durées d'attente et les lits bloqués sont la conséquence d'une pénurie de personnel soignant et de médecins. Et il faut compter

⁷ <https://www.fmh.ch/files/pdf29/1162604427-fr-fmh-aerztestatistik-22.pdf>

minimum 11 ans pour former un médecin spécialiste en médecine de premier recours.

En parallèle, l'Université de Genève limite volontairement le nombre d'étudiants en fin de première année. En 20 ans, ils sont passés d'environ 120 étudiants en médecine à 150. Le résultat est que de nombreux étudiants genevois quittent le pays pour se former à l'étranger, comme par exemple en Roumanie (111 étudiants suisses à Cluj). De son côté, la Haute école de Santé de Genève (HEdS-Genève), plus grande école de santé de Suisse romande, formera, dans son futur nouveau bâtiment, entre 220 et 250 diplômés en soins infirmiers par année⁸. Or, les HUG engagent chaque année environ 300 infirmiers et infirmières.

La formation de nouveaux professionnels prend des années. Nous pouvons malheureusement observer que le péril de la future pénurie n'est pas appréhendé comme il le devrait dans notre canton. Il existe une urgence pour pallier cette situation.

Au bénéfice de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.

⁸ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL13100A.pdf>